

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 22 mars 2024 à 20h30

Convoqué le 18 mars 2024, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 1^{er} mars 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :

Jean-Michel ALEX, Etienne BIZE, Adeline CARLOT, Michel CRETIN, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Christophe RUBRECHT, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN.

Absent(es) ayant voté par procuration : Claude BELIARD à Michel CRETIN.

Absents excusés : Bastien FRANSIOLY, Philippe VUILLEMIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Sandrine SAPOLIN, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2024
2. Urbanisme
3. Forêt
4. Bâtiments communaux
5. Salle La Canopée
6. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2024 est arrêté et signé par le maire et la secrétaire de séance de la précédente réunion.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 2

2. Urbanisme

Rapporteur : Jacky MOREL

► **Dossier d'urbanisme :**

• Déclaration préalable :

PHOTO ECOLOGIE Pose de panneaux photovoltaïques 5 rue des Roches (accord)

• Certificat d'urbanisme opérationnel :

Maître COMPAGNE Construction maison d'habitation rue de la Corvée (réalisable)

3. Forêt

Rapporteur : Jacky MOREL

► **Travaux sylvicoles 2024**

DÉLIBÉRATION N° 2024.18

Lors de la séance du 1^{er} mars 2024, le Conseil municipal a validé le programme de travaux 2024 dans les plantations 46 et 47.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, les devis reçus sont les suivants :

	ONF	COULET Travaux Forestiers (CTF)	DEVAUX Pascal
Dégagement et création cloisonnements	10 274.60 €	4 243.50 €	
Dégagement		4 305.00 €	2 500.00 €
Création cloisonnements		902.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient :

- la proposition de l'entreprise DEVAUX Pascal pour le dégagement d'un montant de 2 500 € HT.
- la proposition de l'entreprise CTF pour la création de cloisonnements d'un montant de 902 € HT.

- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette décision.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4. Bâtiments communaux

Rapporteur : Jacky MOREL

► Eglise

Les membres de la paroisse nous ont signalé une dégradation sur l'autel situé à gauche de la nef, le Conseil municipal décide de consulter la commission des arts sacrés au diocèse de Besançon afin de trouver des entreprises susceptibles d'effectuer ces travaux.

D'autre part, des pierres de façade se détachent au-dessus du porche, la commune doit rechercher une entreprise pour effectuer des travaux de réparation.

► Chaudière mairie

La chaudière de la mairie et des logements n'est plus en état de fonctionnement normal. La commune doit envisager son remplacement, des devis sont demandés à plusieurs entreprises pour différents modes de chauffage.

5. Salle La Canopée

Rapporteur : Jean-Luc MARGUET

Jean-Luc MARGUET nous présente des photos du bâtiment montrant les différents travaux terminés (pose des portes et fenêtres, pose de placo).

Le bâtiment est hors d'eau et hors d'air.

Il reste quelques travaux d'habillage sur les façades et les travaux intérieurs, le calendrier est pour l'instant respecté.

6. Questions diverses

➤ Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) :

Rappel du cadre réglementaire :

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en mars 2023, oblige les communes à définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération sur le territoire de la commune. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables: le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

La commune fait partie d'un territoire à énergie positive (TEPOS), en clair, nous devons produire autant d'énergie que nous en utilisons et ce à l'horizon 2050.

Pour ce faire, il faut diminuer notre consommation de 41 % et multiplier notre production par 4.

L'Etat, pour atteindre cet objectif, a donc promulgué cette loi d'accélération que nous devons appliquer.

Comme indiqué lors de la séance du 1^{er} septembre 2023, les élus locaux sont invités à proposer leurs zones d'accélération. L'objectif est que les communes puissent faire leurs remontées à leur référent préfectoral.

Jean-Luc MARGUET fait un compte-rendu au Conseil municipal de la réunion du 21 mars à Bouclans sur les ZAER et la préparation de la réunion en mairie du 27 mars avec le cabinet d'étude AEC choisi par la CCPHD.

➤ Nettoyage du village

Rapporteur : Eric LIMACHER

La journée de nettoyage du village en collaboration avec les chasseurs a eu lieu le 16 mars, près de 50 personnes ont participé. Cette opération est une grande réussite, à renouveler l'an prochain.

➤ Le maire fait part de son mécontentement devant les tas de fumier semés dans les rues du village par certains agriculteurs lors du transfert dans les champs. Il ne s'agit plus de quelques morceaux çà et là mais de monticules tombés des bennes beaucoup trop chargées.

Il est demandé aux agriculteurs de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour ne pas perdre en cours de route une partie de leur chargement. Il s'agit simplement de respecter la voirie et les habitants du village.

➤ Date à retenir :

12 avril Réunion du Conseil municipal à 20h30 (vote des budgets)

Le maire lève la séance à 23h00.

Le maire,
Jacky MOREL



La secrétaire de séance,
Sandrine SAPOLIN

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 28 mars 2024.